

Récapitulatif des résultats de vos indicateurs

Année au titre de laquelle les indicateurs sont calculés

2022

Période de référence

Date de début

01/01/2022

Date de fin

31/12/2022

Tranche d'effectifs de l'entreprise ou de l'UES

251 à 999

Nombre de salariés pris en compte pour le calcul de l'index

309

Index égalité femmes-hommes en 2023 (au titre des données 2022)



Votre résultat total est **90/100**.

72 points sur un maximum de 80 pouvant être obtenus.

Indicateur écart de rémunération entre les femmes et les hommes

	MOINS DE 30 ANS	30 À 39 ANS	40 À 49 ANS	50 ANS ET PLUS
ouvriers	-3,63%	5,66%	-3,24%	2,19%
employés	NC	-2,27%	4,47%	14,34%
techniciens et agents de maîtrise	NC	NC	-0,1%	-19,76%
ingénieurs et cadres	NC	0,1%	NC	36,63%

écart de rémunération par csp
(avant seuil de pertinence)

Récapitulatif

vous résultat final est **2,7%**
écart favorable aux hommes

vous note obtenue est **37/40**

Indicateur écart de taux d'augmentations entre les femmes et les hommes



Malheureusement votre indicateur n'est pas calculable car il n'y a pas eu d'augmentation durant la période de référence

Indicateur écart de taux de promotions entre les femmes et les hommes

Récapitulatif

votre résultat final est **3,7%**
écart favorable aux hommes

votre note obtenue est **10/15**

ouvriers	7%
employés	-7%
techniciens et agents de maîtrise	13%
ingénieurs et cadres	4%

écart de taux d'augmentations par csp

Indicateur pourcentage de salariées augmentées dans l'année suivant leur retour de congé maternité

Récapitulatif

votre résultat final est **100%**

votre note obtenue est **15/15**

Indicateur nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations

Récapitulatif

votre résultat final est **5**
les femmes et les hommes sont à égalité

votre note obtenue est **10/10**